

Lire cette newsletter en ligne



ASSOCIATION DE DEFENSE,
D'EDUCATION ET D'INFORMATION DU
CONSOMMATEUR

NOUVEAU
Ne manquez
pas notre
newsletter !!!



Cadeaux de Noël :
Quelques rappels
utiles pour ne pas
gâcher les fêtes !

Lire



L'EDITO DU PRESIDENT:

Savez-vous comment les associations de consommateurs, comme l'ADEIC, financent leur fonctionnement ?

- les cotisations, soit 35€ annuels au maximum par adhérent, mais beaucoup de nos adhérents bénéficient en fait d'une adhésion à tarif réduit, en ces temps difficiles le manque d'argent peut restreindre évidemment les recours;
- les subventions provenant de la DGCCRF, mais avec des diminutions cumulées tournant autour de - 50% sur ces 10 dernières années ...

Assumer nos missions dans ce contexte devient parfois difficile au quotidien et puis nous aurions aimé être logés à la même enseigne que les associations environnementales dont le financement en revanche semble se renforcer. L'écologie est importante mais défendre les consommateurs tout autant, surtout en période de crise sanitaire où certains types de litiges se sont multipliés (résiliation de vols ou séjours touristiques, arnaques liées à la vente à distance, etc..).

Encore une fois, vous avez dit concertation ?

Force est de constater qu'il n'y a eu ni concertation, ni explications sur les choix politiques effectués en matière d'attribution de subventions. Certains pourraient rétorquer : " il faut aller chercher l'argent ailleurs !"

Mais alors, comment concilier indépendance des associations de consommateurs et conflits d'intérêt ?

Rester indépendant est notre volonté mais nous devons faire face aux baisses continues des subventions, d'année en année, tout en poursuivant nos missions citoyennes, en direction des publics les plus fragiles notamment.

Il sera nécessaire prochainement de se poser clairement et juridiquement la question du financement des associations agréées de défense des consommateurs.

Toutes n'ont pas en effet l'opportunité d'être "adossées" à une maison de presse et d'édition, comme "Que Choisir", ou de disposer de fonds réguliers dans le cadre des associations familiales.

Les -15% de subvention pour 2021 auraient pu toucher inégalement l'INC, les CTCR, les associations.

Aucune concertation...et disons le clairement, pour l'ADEIC, il n'aurait pas été question de toucher à l'INC, indispensable à l'information des consommateurs à travers son journal "60 Millions de consommateurs", ni aux associations de consommateurs qui défendent, éduquent, informent les consommateurs dans les territoires régionaux.

Une lueur positive dans ce triste paysage de la consommation : la création de l'union Laïque, Citoyenne des Consommateurs (ULCC) constituée de l'Adeic, du CNAFAL et de l'Association Léo Lagrange consommation. Cela nous permettra d'être plus forts et plus présents sur l'ensemble des territoires, au plus près de tous...

Enfin nous repensons notre communication à travers la refonte de notre site internet...n'hésitez pas à nous donner vos avis, à vous engager bénévolement à nos côtés, en donnant du temps, et à nous aider financièrement, si vous le pouvez, par un don et/ou une adhésion ([cliquer ici](#))

BILLET D'HUMEUR

Il faut arrêter la baisse continue des subventions et permettre aux associations de défense des consommateurs de poursuivre au quotidien leurs activités d'information et d'accompagnement des consommateurs !

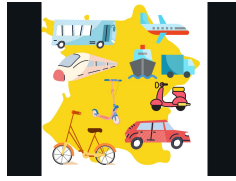
[Cliquer ici pour en savoir plus...](#)



L'origine des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Vous aimeriez savoir d'où viennent les fraises de votre yaourt préféré, ou les noisettes de vos tablettes de chocolats.

Quelle est l'origine des tomates, du jambon ou du fromage d'une pizza que vous achetez régulièrement? Malheureusement vous ne le saurez pas! Pourquoi tant de cachotteries? [Lire la suite...](#)



Quelles mobilités pour quels territoires ?

Pour l'Adéc, il est clair que les problématiques des transports et déplacements, comme celle des carburants d'ailleurs, ne peuvent être envisagées qu'en prenant en compte le contexte spécifique des territoires.

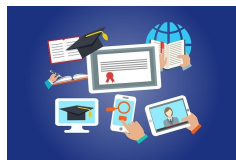
[Lire la suite...](#)



Je souhaite faire des travaux de rénovation énergétique : comment être sûr d'être bien conseillé ?

Lors de contrôles de la répression des fraudes dans 360 entreprises de rénovation énergétique de l'habitat, 57% étaient en anomalie. Voici des conseils pour éviter les arnaques et bénéficier des aides financières prévues par l'État.

[Lire la suite...](#)



Enseignement privé à distance : chance ou méfiance ?

L'ADEIC reçoit de nombreux témoignages de personnes qui, après avoir été démarché par téléphone, souscrivent un contrat d'enseignement privé à distance dont ils ne parviennent ensuite plus à s'extraire. Voici des conseils pour bénéficier d'une formation en toute sérénité.

[Lire la suite ...](#)



Pollution plastique : Comment lutter?

Alerte sur les risques de la décomposition des plastiques en microplastiques dans l'air et l'eau... Des informations, des conseils et des liens vers des informations complémentaires.

[Lire la suite...](#)



Alerte RATP : Fin de la vente des tickets au distributeur

Depuis le jeudi 14 octobre 2021, les carnets de tickets de métro parisien ne

sont plus disponibles dans les distributeurs...

[Lire la suite...](#)



Litige résolu par l'ADEIC: Pratique commerciale trompeuse: fausse proposition d'ambassadeur de marque

Vous surfez sur internet, un professionnel vous contacte: votre profil l'intéresse pour devenir « un ambassadeur de la marque ». En revanche, il une condition : il faut que vous commandiez un produit sur le site. Et « c'est promis ! Une fois l'achat effectué vous serez ambassadeur ». Il s'agit là d'une véritable arnaque.

[Lire la suite...](#)

[Plus d'informations](#)

Retrouvez nous sur :



ADEIC
27 rue des Tanneries
75013 PARIS

Tel: 01.44.53.73.93
Mail: contact@adeic.fr

Rédacteur en chef : Le Président
Patrick Mercier
Collaborateurs : l'équipe de l'ADEIC
Copyrights ©2021 Adeic. Tous droits réservés.

Si vous ne voulez plus recevoir cette newsletter,
[Cliquez ici pour se désinscrire.](#)

Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes adhérent à l'Adeic. Votre e-mail provient du fichier de l'Adeic et ne sera ni vendu, ni transmis. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien ci-dessus.